

# Processus de recommandation et de demande en ligne

## Le processus de recommandation du prêt SMART

Étape 1 — Identifier le client et remplir une fiche de recommandation

Étape 2 — Télécopier la fiche de recommandation à B2B Banque au 1.877.708.7627

Étape 3 — Le client soumet les autorisations et la demande à [b2bbanque.com/pretsmart](https://b2bbanque.com/pretsmart)

Étape 4 — Votre client sera contacté par un représentant de B2B Banque

IMPORTANT : Une fiche de recommandation dûment remplie et signée est requise pour chaque demande. Un représentant de B2B Banque contactera votre client dans les cinq jours ouvrables pour fixer un rendez-vous téléphonique avec le spécialiste de crédit chargé du dossier.

## Conseils pratiques à propos de la fiche de recommandation

- ✓ Le client est propriétaire, et il y a une opportunité de réduire ses dettes à taux d'intérêt élevé.
- ✓ Soumettre une NOUVELLE fiche pour chaque recommandation.
- ✓ Appuyer fermement pour transposer les renseignements sur la copie du dessous.
- ✓ Écrire clairement en lettres moulées.
- ✓ Remplir TOUS les champs.
- ✓ Ajouter une feuille d'envoi par télécopie pour nous faire part des projets que le client désire réaliser avec le prêt.

## Liste de contrôle et rappels au client à propos de la fiche de recommandation

- N'oubliez pas de demander à votre client d'indiquer au moins deux moments de la journée qui lui conviennent pour nous puissions le contacter durant nos heures d'ouverture de bureau. Précisez des plages horaires (par exemple de 14 h à 16 h ou de 17 h à 21 h HE).
- Un exemplaire dûment rempli et lisible a été télécopié à B2B Banque.

## Informez votre client que :

- Un représentant de B2B Banque le contactera dans les cinq jours ouvrables suivant la réception de la fiche de recommandation pour fixer un rendez-vous téléphonique avec le spécialiste de crédit chargé du dossier.
- Pour préparer les documents pertinents, il peut visiter [b2bbanque.com/pretsmart](https://b2bbanque.com/pretsmart) et téléchargez la liste de vérification de la fiche de recommandation et de la demande de prêt SMART.
- Il peut soumettre une demande en ligne à [b2bbanque.com/pretsmart](https://b2bbanque.com/pretsmart), c'est simple et rapide.  
*B2B Banque exige certaines autorisations du client pour entamer le processus de prêt SMART. Particulièrement pour l'utilisation des renseignements personnels et l'accès aux rapports de crédit en vue de déterminer les solutions potentielles de prêt SMART.*
- Il faut garder le numéro de fiche de recommandation et avoir les autres documents à portée de la main au moment de l'appel.

**Conseils pratiques à propos du processus de demande**

- ✓ Soumettre sa demande en ligne est le moyen le plus rapide d’amorcer le processus de prêt SMART.
- ✓ La demande en ligne comprend toutes les autorisations du demandeur, ce qui nous permet de trouver une solution plus rapidement avec moins d’interventions du client et moins de paperasse.
- ✓ Incitez vos clients à soumettre leur demande à travers notre application web sur [b2bbanque.com/pretsmart](https://b2bbanque.com/pretsmart), c’est simple et rapide. L’application web est accessible 24 h sur 24, 7 jours sur 7.
- ✓ Même si les demandes peuvent être soumises par téléphone, il est préférable d’utiliser l’application web.

## Réponses aux questions de vos clients à propos de la demande en ligne

**Q. Quelles sont les exigences lorsque je remplis une demande en ligne ?**

- R. La demande en ligne est le moyen le plus rapide d’entamer le processus de prêt SMART. Elle comprend aussi bien des champs obligatoires que des champs facultatifs. Pour lancer le processus, il faut au minimum indiquer les renseignements obligatoires pour donner à B2B Banque la permission d’utiliser les renseignements personnels et d’accéder au dossier de crédit. Une demande entièrement remplie est encore mieux ; ça permettra à B2B Banque de déterminer rapidement les solutions de prêt SMART qui s’offrent à vous.

**OBLIGATOIRE**

- ✓ Numéro de fiche de recommandation
- ✓ Coordonnées du demandeur
- ✓ Acceptation des conditions et modalités (y compris le consentement à l’utilisation des renseignements personnels et à l’accès aux renseignements de crédit)

**FACULTATIF**

- ✓ Renseignements sur l’emploi actuel/passé
- ✓ Description de la propriété
- ✓ Actifs financiers et dettes

**Q. Puis-je utiliser l’application web juste pour donner les consentements nécessaires ?**

- R. Absolument ! Toutes les autorisations relatives au prêt SMART sont intégrées dans l’application web (accessible sur [b2bbanque.com/pretsmart](https://b2bbanque.com/pretsmart)). Une fois que vous accédez à l’application, vous pouvez saisir les renseignements obligatoires marqués d’un astérisque rouge (\*) pour soumettre les autorisations nécessaires.

**Q. Où puis-je trouver certains renseignements qui sont exigés sur la demande (par exemple, les renseignements actuels sur mon prêt hypothécaire ou la valeur de ma propriété)**

- R. Une liste exhaustive des renseignements requis et des documents où vous pouvez les puiser est accessible sur [b2bbanque.com/pretsmart](https://b2bbanque.com/pretsmart), dans la section « Ressources » du guide intitulé Processus de prêt SMART.
- Les renseignements de votre prêt hypothécaire figurent sur le relevé du prêt.
  - La valeur de la propriété peut être tirée de votre récent relevé d’impôt foncier.

**Q. Combien de temps faut-il pour la mise en place d’une solution de prêt SMART ?**

- R. B2B Banque a d’abord besoin d’examiner votre demande pour déterminer s’il existe une solution de prêt SMART qui répond à vos besoins. Pour les prêts approuvés, la consolidation de dettes prend, généralement quatre semaines à partir de la date de réception de la fiche de recommandation. Cette période peut varier selon les circonstances de chaque client.

Le rôle des représentants indépendants (les « représentants ») de la Compagnie d’Assurance-Vie Primerica du Canada (« CAVPC ») et des Placements PFSL du Canada Ltée (« PFSL »), là où les lois en vigueur le permettent, se limite à faire de simples recommandations de clients à B2B Banque dans le cadre du programme de prêts SMART. Les simples recommandations de clients par les représentants sont faites en vertu d’une entente entre B2B Banque, CAVPC et PFSL. Ni CAVPC, PFSL où les représentants (collectivement appelés « Primerica »), ne sont inscrits ni n’agissent à titre de courtier en prêts hypothécaires. La loi interdit aux représentants de traiter de prêts hypothécaires, y compris pour la sollicitation, la négociation et la planification d’un prêt hypothécaire au nom d’une autre personne ou entité. Les prêts SMART sont accordés aux clients qui répondent aux critères de crédit de B2B Banque. Les prêts SMART sont offerts par B2B Banque. B2B Banque agit seulement à titre de prêteur dans le cadre du programme de prêts SMART. Elle ne donne pas de conseils de placement aux particuliers ou aux représentants. ©B2B BANQUE est une marque déposée de B2B Banque.

**À l’usage exclusif des représentants  
et pour information seulement**